



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 21 janvier 2021

### COVID-19

#### **Appel à la vigilance concernant le respect du protocole sanitaire dans les commerces**

La période des soldes d'hiver qui débute est susceptible de générer davantage d'affluence dans les commerces. Dans ce contexte, afin de concilier l'intérêt économique de cette opération pour les commerçants et les clients et la lutte contre la propagation de l'épidémie, Serge Castel, préfet du Cantal, rappelle qu'il est indispensable de veiller au strict respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires dans les commerces.

Les forces de l'ordre seront particulièrement mobilisées durant cette période pour contrôler le respect des protocoles sanitaires dans les commerces, la mise en oeuvre du couvre-feu qui s'applique de 18h00 à 6h00, et l'obligation de port du masque qui reste en vigueur dans certains espaces extérieurs du département, notamment dans les centres-villes des communes d'Arpajon-sur-Cère, d'Aurillac, de Mauriac, de Saint-Flour, et de Salers, sur les parking des commerces et zones commerciales du département, aux abords des établissements scolaires, des gares et arrêts de bus, et aux abords des commerces de la station du Lioran (détail dans l'arrêté préfectoral n°2020-71 du 21 janvier 2021 en ligne sur [www.cantal.gouv.fr](http://www.cantal.gouv.fr)).

L'épidémie de COVID-19 n'épargne pas le Cantal, et les indicateurs traduisent un niveau de contamination qui reste élevé, notamment chez les personnes âgées, et une pression hospitalière forte, avec à ce jour 68 personnes hospitalisées dans le département.

Aussi, nous devons tous rester particulièrement vigilants et ne pas relâcher nos efforts, afin de protéger les plus vulnérables et soutenir nos soignants mobilisés à la fois sur la prise en charge des malades du COVID-19 et sur le déploiement de la vaccination dans le département.

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04.71.46.23.14 / 04. 71. 46, 23.72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)



2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC